

Bordeaux, le 11 juillet 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Baignade interdite en Dordogne sur 4 sites en rivière (plages de Lisle, Tocane Saint Apre, Alles sur Dordogne, Limeuil) pour cause de cyanobactéries

La baignade est interdite sur les plages de Lisle - Tocane Saint Apre (rivière Dronne), Alles (rivière Dordogne) et Limeuil (confluence de la Dordogne et de la Vézère). Les analyses effectuées par l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont révélé la présence de cyanobactéries produisant des toxines avec dépassement des valeurs.

Les **cyanobactéries** sont des micro-organismes qui peuvent être présents dans les eaux des rivières ou des étangs. En se multipliant de façon anormale, elles produisent de grandes quantités de toxines qui provoquent des troubles pour la santé, chez l'homme mais aussi chez l'animal (irritations de la peau, des yeux, de la gorge, maux de ventre, vomissements, maux de têtes, voire atteinte sévère neurologique ou du foie).

Conformément à l'instruction [DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021](#) relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative, les **cyanobactéries planctoniques** (en suspension dans la colonne d'eau) **mais aussi les cyanobactéries benthiques** (dépôts, sur des substrats minéraux notamment) ont été analysées.



Afin d'informer les baigneurs de cette fermeture, des affiches ont été apposées à l'entrée des plages, indiquant aussi les résultats des analyses.

De plus, **huit autres plages sur la rivière Dordogne** (Saint Julien de Lampon, Caudon à Vitrac, Cénac à Domme, Castelnau la Chapelle, Cadouin, Coux et Bigaroque-Mouzens, Port Sainte Foy et Ponchapt, Cazoulès) font l'objet d'une surveillance renforcée. **Des cyanobactéries ont été détectées mais elles ne produisent pas de toxines à ce jour.** La baignade n'est pas interdite mais les baigneurs sont invités, par voie d'affichage, de respecter quelques mesures de protection (ne pas jouer dans les zones d'amas d'algues, prendre une douche après la baignade, nettoyer leur matériel nautique, signaler tout trouble potentiel au personnel de surveillance).

De nouveaux prélèvements seront effectués en début de semaine prochaine, ils seront renouvelés jusqu'à ce que les résultats redeviennent conformes et que les sites puissent être rouverts à la

baignade.

**Pour plus d'informations**

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignade-0>

**Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine**

N° presse : 06 65 24 84 60  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)